

Rapport de la Bâtonnière

Chères consœurs,
Chers confrères,

Ce rapport vous est transmis pour lecture afin d'éviter une longue lecture à notre assemblée générale annuelle, d'autant qu'elle se tiendra en ligne cette année alors que nous subissons tous les conséquences de la pandémie de Covie-19. Il sera également publié sur notre site internet à la section réservée aux avocats et avocates à l'onglet relatif à l'assemblée générale annuelle.

Exceptionnellement cette année, le congrès annuel de notre section a d'abord été reporté puis annulé. L'on se doit tout de même de souligner le travail fait par le comité. L'annulation du congrès est survenue alors que le travail était complété et que les invitations vous avaient été envoyées. Nous comprenons la déception des organisateurs victimes de la situation, leur travail et leur implication demeurent un bel exemple d'implication des membres et je les remercie du travail accompli.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration de l'année 2019-2020 était composé de Me Charles Bernard, premier conseiller, Me Sylvie d'Amours, secrétaire, Me Hugo Caissy, trésorier, Me Monia Minville, Me Geneviève Chassé (représentante du Jeune Barreau), Me Pascale Gaudette et Me Isabelle Gagnon, conseillères. Je me joignais à l'équipe comme bâtonnière.

Le conseil d'administration s'est réuni à 6 reprises, dont 2 fois à Rimouski, 3 par conférence téléphonique et l'une par ZOOM afin de tester ce mode de fonctionnement. En fait, je me suis plainte toute l'année de l'inefficacité des réunions téléphoniques, je crois pouvoir dire que tous ont apprécié cette nouvelle manière de se réunir, même notre trésorier, qui veille aux dépenses, trouve que cette plateforme permet d'économiser si l'on compare au coût des conférences téléphoniques. Les conférences téléphoniques ont leurs limites, cela donne l'impression d'un long monologue auquel les autres participants ne font qu'écouter sans réagir. C'est inefficace et ne permet aucunement les échanges fructueux, quant à moi.

Nous avons donc choisi l'abonnement annuel à cette plateforme pour l'utiliser pour les réunions du conseil d'administration autant que pour dispenser des formations. Nous permettrons au Jeune Barreau d'y avoir accès et de l'utiliser de la même manière.

En sus des rencontres, des courriels étaient régulièrement envoyés aux membres du conseil d'administration afin de les informer des nouveautés ou dernières informations reçues du Barreau du Québec, ou des rencontres en conseil élargi. Occasionnellement, nous utilisons ce mode de communication afin d'accélérer les décisions à prendre lors de réunions à venir.

CONSEIL DES SECTIONS

Le conseil des sections réunit deux fois par année les bâtonniers et les premiers conseillers de toutes les sections du Québec avec le Bâtonnier, les deux vice-présidents, la directrice générale et la secrétaire générale du Barreau du Québec, entre autres.

Une première rencontre a eu lieu dans le cadre du Congrès des avocats et avocates de province à Rouyn-Noranda les 25 et 26 septembre 2019 et l'autre les 27 et 28 février 2020 à Montréal. Nous avons aussi eu des réunions par conférences téléphoniques afin de traiter de sujets ponctuels ou de mises à jour des interventions du Barreau du Québec : fixation du coût de notre participation au CAIJ ; modifications au texte de notre assurance responsabilité ; négociations de la réforme de l'aide juridique et des tarifs d'aide juridique ; la pandémie et ses effets sur la tenue des AGAs et les dispositions prises par le Barreau pour tenir les AGAs à distance avec possibilité de voter ou non (incluant les coûts) et les rentrées judiciaires.

Les sujets abordés lors des conseils de sections étaient les suivants :

- 1- Les cotisations 2019-2020.
- 2- Les tarifs payés aux avocats de la pratique privée qui acceptent des mandats de l'aide juridique et la demande d'une réforme en profondeur du système d'aide juridique. Nous avons discuté des démarches à entreprendre par le Barreau du Québec (démarches de nature politique, préparation d'une étude de la situation ici et ailleurs aux fins de documenter les demandes faites et la nécessité d'une réforme en profondeur, la publicité à utiliser au soutien des demandes).

Dans ses interventions concernant l'aide juridique, le Barreau du Québec est soutenu par les Barreaux de section, l'APAAQ et les autres associations d'avocats afin d'élargir la portée des interventions et de respecter le mandat du Barreau du Québec qui concerne la protection du public uniquement et qui aborde le sujet sous l'angle de l'accès à la justice.

- 3- Les sections ont été écoutées et le conseil de section a été ramené à deux journées plutôt qu'une seule afin de permettre d'échanger sur les réalités des sections. Les divers Barreaux de section avaient dénoncé la décision du Barreau du Québec de ramener la réunion à une seule journée nous donnant ainsi l'impression d'être limités dans le temps alloué pour nos interventions.
- 4- L'investissement en justice (informatisation principalement). Ce sujet est ramené à chaque rencontre depuis un certain temps afin de souligner la lenteur perçue par les avocats dans les efforts mis de ce côté et le fait que la justice présente un retard important sur le plan de l'informatisation.

Je pense que ce sujet sera de nouveau abordé lors des prochains conseils, sous l'angle de ce qui sera un post-mortem de la Covid-19 et du chamboulement de nos façons de faire et, souhaitons-le une accélération des travaux de modernisation et d'informatisation, d'élimination du papier, mais de maintien de la présence des avocats et de leur importance dans le processus.

- 5- La nouvelle forme préconisée pour la formation dispensée à l'École du Barreau et la mise en place du projet pilote pour bientôt. Cette nouvelle approche permettra aux étudiants de participer à l'effort des avocats pour l'accès à la justice et répondra aux demandes des étudiants des universités voulant que les étudiants puissent donner des informations et conseils. Les inquiétudes des membres avaient été soumises l'an dernier en réaction aux demandes des étudiants des universités, soutenus par les directions des facultés de droit, qui souhaitaient élargir leur offre de service lors des cliniques juridiques auxquelles même des étudiants de première année en droit pouvaient participer. Il fallait réagir afin de permettre de répondre à la demande d'accès à la justice tout en respectant le fait que 3 années d'études universitaires sont nécessaires avant d'accéder au Barreau et à la profession.

La nouvelle forme choisie pour l'École du Barreau permettra de continuer d'évaluer les connaissances tout en permettant une meilleure connaissance et une expérience des divers champs de pratique. Les représentants des sections étaient ravis de la formule choisie bien que certains éléments soient toujours à préciser. Les avocats des secteurs publics et privés seront sollicités afin de rendre le tout réalisable et ainsi permettre aux étudiants de l'École du Barreau de s'initier à plusieurs champs de pratique au cours de leur formation.

- 6- La fin de la publication électronique du Journal du Barreau, qui est remplacé par Le Bref, les données confirmaient que la version informatisée du Journal n'était pas lue.
- 7- La fixation de la cotisation annuelle au fonds d'assurance responsabilité professionnelle.
- 8- Le règlement du dossier judiciaire concernant l'adoption des lois.
- 9- La nouvelle disposition permettant aux anciens bâtonniers de procéder à des assermentations.
- 10- Nous avons tiré profit de la présence des juges en chef de la Cour du Québec, Cour supérieure, de la Cour d'appel, de la Cour d'appel fédérale et de la Cour fédérale, entre autres.

Les juges présents sont rencontrés à tour de rôle, ils nous parlent de leurs prévisions pour l'année, des problèmes anticipés ou rencontrés et des remèdes souhaités. Ils demandent ou suggèrent parfois les interventions que les avocats pourraient faire et soulignent les champs de pratique délaissés.

Nous pouvons leur soumettre nos questions et commentaires. Habituellement, plusieurs d'entre eux partagent le repas du midi avec nous, ce qui permet de poser des questions en lien avec les problématiques plus spécifiques de nos districts, mais en février, cela n'a pas

été le cas. Je ne sais pas si l'horaire a été planifié ainsi ou si des demandes en ce sens de la part du Barreau ou des Juges sont à la base de ce changement.

ASSOCIATION DES AVOCATS DE PROVINCE (AAP)

Les rencontres des Barreaux de section qui sont membres de l'association avaient toujours lieu le jour précédant le Conseil des sections. Il y a, au besoin, des conférences téléphoniques. En septembre, la rencontre s'est surtout concentrée sur les attentes des sections à la suite de la réalisation du projet de création d'une association professionnelle pour les avocats, projet porté depuis des années par l'Association des avocats et avocates de province.

Bien qu'au fil des dernières années, l'Association des avocats et avocates de province (AAP) nous ait toujours indiqué que la création de cette association était l'évolution de l'association et que le transfert des mandats et des compétences serait fait, il semble que le nouveau conseil d'administration en place voit les choses différemment ce qui a laissé place à une réunion assez mouvementée en septembre dernier avec une ambiance particulière pour le début de l'assemblée annuelle.

Depuis, l'AAP semble avoir mis ses activités en veilleuse afin de minimiser les dépenses et l'utilisation des sommes toujours disponibles. Ainsi, nous n'avons pas eu de rencontre en février lors du Conseil des sections. Cette rencontre avait habituellement pour objet d'échanger sur ce que les sections vivaient dans leurs districts et de s'entendre sur certaines demandes à présenter au Barreau du Québec pour étude. Nous avons eu une rencontre virtuelle le 3 juin 2020 pour faire le suivi de la réouverture des tribunaux et des mesures de protection des avocats et de la clientèle mises en place par les Palais de justice.

Au début de l'année en cours, Me Christian Boudreau était notre représentant et à la suite de sa décision de cesser de siéger à ce conseil d'administration, Me Clément Massé a accepté de prendre la relève. Un remplaçant devra lui être trouvé puisqu'il est officiellement devenu avocat à la retraite en cours de mandat.

ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES AVOCATS ET AVOCATES DU QUÉBEC (APAAQ)

Depuis le dernier rapport produit, à notre assemblée générale annuelle de mai 2019, l'Association professionnelle des avocats et avocates du Québec a vu le jour officiellement.

Nous avons choisi de payer la cotisation de tous nos membres afin de permettre à cette association de s'assurer la participation d'un minimum de membres, parce que nous croyons à l'utilité de cette association pour tous nos membres. Afin de respecter vos droits d'association, nous avons décidé que cette inscription était sujette à votre droit de retrait, je n'ai pas été informée du fait que qui que ce soit ait fait cette demande. Nous avons aussi convenu de présenter aux membres pour décision une résolution en ce sens pour les prochaines années. Vous aurez donc à vous prononcer, lors de

l'assemblée générale sur votre souhait de poursuivre le paiement de votre adhésion à cette association, sujet toujours à votre droit de retrait de ladite association. Je pense que c'est la voie à privilégier.

Je suis fière de cette décision prise par votre conseil d'administration quand je vois les démarches faites par l'Association professionnelle des avocats et avocates du Québec (APAAQ) pendant la pandémie afin d'obtenir la possibilité de facturer les interventions en cours à la Commission des services juridiques et la négociation du paiement d'un montant forfaitaire aux avocats qui procédaient aux remises pour leurs confrères (avocat désigné). L'APAAQ a aussi annoncé la mise en place du service d'assistance aux membres qui doivent répondre au syndic dans le cadre de l'application du Code de déontologie. Nous avons tous vu la vidéo de remerciement aux membres de la profession pour offrir les services jugés juridiques jugés essentiels en temps de Covid-19, et ce, malgré les impacts financiers pour les membres alors que les cours ne fonctionnent que pour les urgences. L'APAAQ a aussi formulé une demande au Barreau pour que les cotisations de l'année 2020-2021 soient assumées par le Barreau du Québec pour tous les membres à même les surplus engrangés. Nous suivons le tout de près, mais la réponse actuelle du Barreau est négative et se veut plus une orientation vers une solution individuelle selon les demandes faites par les membres en difficulté.

J'ose espérer que vous continuerez d'être membres et saurez reconnaître que la meilleure manière d'assurer le tout est le prélèvement sur vos cotisations ou nos surplus des sommes nécessaires à votre inscription. Bien que certains soient représentés par des syndicats, le mandat de l'association est bien plus large que la négociation avec des employeurs. Les commentaires laissés par les citoyens sur les vidéos de remerciements aux avocats laissent clairement voir que nous avons besoin de redorer notre image et que nos services soient reconnus et non seulement déclarés essentiels en temps de pandémie.

PRINCIPAUX DOSSIERS SUR LESQUELS NOUS AVONS TRAVAILLÉ POUR NOTRE SECTION

Assermentations

Au cours de cette dernière année, Me Charles Bernard et moi avons procédé à l'assermentation des avocat/avocates :

- 1- Alexandre Morency
- 2- Jeanne-Ollivier Gobeil
- 3- Anne-Marie Bujold
- 4- Chloé D'Amours
- 5- Sabrina Albert
- 6- Mylène Sabourin-Simard
- 7- Émilie Corbeil
- 8- Ann-Chloé Boudreau
- 9- Béatrice Arsenault

Bienvenue à ces nouveaux membres !

Site internet

Notre site est fonctionnel, la décision de renouveler notre site et son image est arrivée à un bon moment. Le site antérieur qui avait été créé par le Barreau du Québec et continuait d'être géré par ce dernier était désuet et la technologie pour procéder aux mises à jour était moins conviviale. Ces anciens sites ont été fermés définitivement depuis. Nous avons conservé l'ancien nom de domaine afin que personne d'autre ne puisse l'utiliser et que toute recherche sur ce site redirige automatiquement la personne vers notre site actuel. Nous avons commencé à y inclure des messages à l'intention des membres, il vous appartient de le consulter et de nous parvenir vos textes ou suggestions afin de le développer.

Le site contient une section réservée au conseil d'administration, de sorte que les règlements généraux et les résolutions autant que les procès-verbaux puissent être conservés et consultés. Bien que je me sois assigné cette tâche, elle n'est pas complétée. Mais on va y arriver, vous allez voir cela va bien aller !

Des adresses courriel pour joindre le bâtonnier, le trésorier et la secrétaire de la section ont été créées. Il sera aussi plus facile de communiquer avec le bâtonnier et les autres membres du CA dès que nous prendrons, nous aussi, l'habitude de ce fonctionnement.

Les participants au Congrès de Percé ont tous été inscrits au site internet. Depuis, j'avais procédé aux inscriptions sur demande des membres, puis la Covid-19 est arrivée et je me suis dit qu'il serait bien que tous y soient inscrits, afin de favoriser l'accès à l'information et éviter que l'on ait à utiliser à la fois les courriels et le site pour la transmission d'informations. J'ai commencé l'inscription automatique des 260 membres, mais il me faut l'accès aux données du Barreau du Québec afin de vérifier les adresses courriel que vous avez indiquées. Après « x » vérifications, le système me refuse l'accès aux informations (me prenant probablement pour un robot), cela s'est avéré long, très long. Je terminerai le tout soyez-en assurés.

Nous continuons de vous aviser que des documents sont ajoutés au site afin d'attirer votre attention et vous inciter à aller les lire.

Demandes de référence :

Plusieurs personnes sont référées par le Barreau du Québec au bâtonnier de la section au fil de l'année. Il est souvent difficile de répondre à ces demandes précises pour des avocats dans des domaines particuliers ou encore pour des avocats acceptant des mandats d'aide juridique. Parfois, les gens ont fait l'exercice de chercher eux-mêmes un avocat avant de nous appeler, mais pas toujours.

Le Centre de justice de proximité de Chandler nous avait aussi mentionné qu'il était difficile de référer les gens à des avocats étant dans l'impossibilité de connaître les domaines de pratique des avocats et la liste des avocats acceptant des mandats d'aide juridique.

Il était souvent difficile de répondre, autant lors du conseil des sections qu'aux journalistes, à la question du manque d'avocats en région. Bien que ponctuellement et dans certains domaines ce puisse être le cas, il fallait documenter cette affirmation. Le Barreau du Québec devrait cette année publier de nouveau un document de référence concernant la répartition des avocats sur le territoire et autres informations.

Afin de pallier ce manque d'information et d'aider à référer les gens au bon endroit, nous avons mandaté Me Geneviève Chassé de faire une démarche afin de connaître les champs de pratique et aussi de savoir qui des avocats acceptent des mandats d'aide juridique.

Un rapport nous a été soumis, vous le retrouverez dans les documents transmis pour l'assemblée générale annuelle. Force est de constater que les avocats sont en nombre suffisant sauf ponctuellement et en lien avec l'acceptation des mandats d'aide juridique.

Journalistes

Autant Me Charles Bernard que moi avons eu à répondre à des journalistes. Vivement avoir une nouvelle formation destinée aux membres du conseil d'administration la gestion des relations avec les médias. Nous avons chacun notre tour été surpris des publications faites après nos interviews.

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX

Nous en avons profité pour faire le ménage et les textes ont été finalisés au cours de l'exercice précédent. Nous vous soumettrons la nouvelle mouture de nos règlements généraux pour adoption lors de notre assemblée générale annuelle. Devant la situation ayant entraîné le confinement général ou presque, nous avons choisi d'amender le texte des règlements qui devait vous être présenté afin de tenir compte de cette nouvelle réalité.

Assemblée générale annuelle

Notre assemblée se tient habituellement lors de notre congrès annuel, ce qui permet une plus grande participation. Le congrès 2020, à cause des diverses dispositions prises en lien avec la situation particulière de la Covid-19, a été annulé et nous avons reporté la tenue de l'assemblée.

Nous avons dû innover et nous avons décidé de procéder à cette assemblée par le biais de la plateforme ZOOM. L'avenir nous dira le succès de cette méthode.

Le Barreau nous avait mentionné la possibilité de tenir cette assemblée avec quelques membres présents et les autres en mode visio, sans droit de vote, ou encore en mode internet complet avec droit de vote. Cette dernière solution exigeait un débours de plus ou moins 9 000 \$, selon les estimations obtenues en début de pandémie, ces frais ont rapidement grimpé à 13 500 \$ vu la forte demande, nous avons choisi d'attendre. Puis le gouvernement a permis la tenue des assemblées générales en ligne, nous avons choisi de ne pas reporter davantage notre assemblée. Nous avons pu faire une réunion du conseil d'administration en ligne (une pratique avant l'AGA). Nous avons également offert à notre Jeune Barreau de section d'utiliser la plateforme pour la tenue de leur AGA.

Jumelage avec le Barreau de Meaux

En juin dernier, l'organisation du voyage à Meaux a été confiée à Me Geneviève Chassé. Le rapport des participants sur les activités réalisées et sur les apprentissages faits a été déposé sur le site internet.

À la suite de divers commentaires reçus, nous avons mis sur pied un comité afin de revoir les modalités de cet échange et de faire des suggestions quant au fonctionnement futur incluant le budget autorisé pour recevoir les gens de Meaux et les sommes votées comme subvention aux membres qui se rendent en France dans le cadre de cette entente.

Le conseil d'administration est conscient du peu de participation des membres et des grands coûts engendrés par cette participation. Il faut se questionner afin de nous assurer que cela correspond au désir des membres. Le rapport sera ensuite soumis à l'assemblée générale puisque la somme actuellement disponible pour le financement de cette activité avait été votée en assemblée générale. Je vous invite donc à faire connaître votre intérêt pour le comité ou encore à formuler vos commentaires et suggestions à Me Isabelle Gagnon qui a accepté cette responsabilité.

De mon côté, j'ai tenté de faire passer le message que leur visite lors de nos congrès ne correspond pas à la meilleure date pour les recevoir. Les tribunaux sont au ralenti, nous demandons habituellement aux juges de ne pas fixer de causes au mérite lors de notre congrès, les avocats sont hors de chez eux et veulent profiter de rencontres informelles pour fraterniser avec les autres membres de la section. Il est plus difficile de les déplacer d'un secteur de la section à l'autre et surtout tout n'est pas toujours accessible à ce temps de l'année. De plus, je dois ajouter que la bâtonnière ne peut se consacrer complètement à ses membres et bien recevoir les visiteurs.

Je dois avouer avoir eu peu d'écoute et surtout que des réactions négatives sur la proposition de modifier la date à laquelle ils nous visitent.

Formations

Bien que les règles aient changé, Me Monia Minville demeure en poste. Elle a pris la responsabilité de la formation offerte lors de la rentrée judiciaire à New Carlisle et de l'organisation de la formation en ligne qui sera offerte en juin.

Les formations habituellement données à nos membres pendant le congrès n'ont pas été données, bien entendu. Le Barreau du Québec a choisi d'offrir les formations en ligne gratuitement aux membres. De notre côté, nous avons choisi de payer pour offrir une formation en ligne gratuite aux membres par le biais de la plateforme ZOOM. Cette formation concerne la nouvelle Loi sur le divorce.

Rentrée judiciaire

Nous avons souligné l'ouverture des tribunaux à New Carlisle août 2019 en présence de plusieurs juges et avocats.

La participation des avocats a été très satisfaisante, c'est toujours agréable de voir que les membres participent aux activités organisées par leur conseil de section.

Des photographies ont été ajoutées au site internet (section réservée aux membres).

Compte tenu de la situation actuelle et des interdictions, nous avons décidé de ne pas organiser de rentrée judiciaire en août prochain. Cette organisation demande du temps et il faut la préparer dès le mois de juin (réservation du traiteur, préparation de la formation à offrir, invitations). Comme nous ne savons pas si des réunions de nombreuses personnes seront permises, nous avons fait ce choix. C'était Rimouski qui devait recevoir cette année, nous avons modifié l'alternance pour souligner l'ouverture du nouveau palais. Ce sera donc à Rimouski de recevoir en 2021.

Retraités

Depuis quelques années, nous soulignons les retraités, ceux qui cessent vraiment de travailler comme avocats et ne sont plus inscrits au tableau de l'ordre ou encore y apparaissent comme avocats à la retraite.

Cette année la Gaspésie a souligné la retraite de plusieurs de nos membres. Les retraites soulignées étaient celles de Mes Martine Paradis, Gilles Thériault et Louise Levasseur.

Des photographies et textes ont été ajoutés au site internet (section réservée aux membres).

Pour le secteur de Rivière-du-Loup, les organisateurs avaient souligné la retraite de Mes Claude Simard, Clément Massé, René Chamard, Denis Rioux, Clément Laferrière

Des photographies et textes ont été ajoutés au site internet (section réservée au public).

Perspectives de la prochaine année

Il y aura vraisemblablement du travail à faire afin de nous assurer que la justice ne soit pas offerte en ligne seulement, certains vont même jusqu'à dire qu'il faut nous assurer de sortir le papier des palais, mais pas les avocats. C'est l'une des préoccupations actuelles et le sujet d'une réunion déjà prévue en début juin avec les divers Barreaux des sections, réunion convoquée par l'AAP.

L'informatisation des palais sera sûrement encore d'actualité.

Les dossiers concernant le palais d'Amqui et la sécurité des lieux à Mont-Joli chemineront possiblement.

APAAQ, poursuivra son envol et aura besoin du soutien des avocats de toute la province afin d'avoir la représentativité souhaitée pour mener à bien certains dossiers.

Remerciements

Comme vous le remarquez sans doute, tous ont mis la main à la pâte et il faut continuer ainsi. Nous avons travaillé de concert avec le Jeune Barreau de notre section. Si des noms ont été omis dans le rapport cela ne signifie pas qu'ils n'ont rien fait, loin de là, tous ont su répondre présents lorsque je leur adressais des demandes autant au sein du conseil de la section que parmi les membres lorsque j'avais besoin d'aide ou d'information.

Je termine en vous remerciant de la confiance accordée.

New Richmond, 10 juin 2020



La bâtonnière à la retraite Andrée Rioux
Barreau du Bas-Saint-Laurent-
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine